

**DELIBERATION N° 17/394 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET
EXECUTER LES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA REQUALIFICATION DE LA
ROCADE D'AIACCIU ENTRE LE GIRATOIRE
RT 22 (AVENUE NOEL FRANCHINI) / RD 31 ET LE GIRATOIRE D'ALATA
(BOULEVARD ABBE RECCO) / RD 61**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le dix novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 26 octobre 2017, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, François BERNARDI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Christophe CANIONI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Paul-André COLOMBANI, Christelle COMBETTE, René CORDOLIANI, Muriel FAGNI, Marie-Xavière FILIPPI, Stéphanie GRIMALDI, Lauda GUIDICELLI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Antonia LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Karine MURATI-CHINESI, Nadine NIVAGGIONI, Delphine ORSONI, Antoine OTTAVI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Josette RISTERUCCI, José ROSSI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, François TATTI, Jean TOMA, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Marie BARTOLI à M. Xavier LACOMBE
M. François BENEDETTI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Françoise NADIZI à Mme Marie-Xavière FILIPPI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI
M. Ange SANTINI à Mme Karine MURATI-CHINESI
M. Michel STEFANI à M. Dominique BUCCHINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Marie-France BARTOLI, Pierre CHAUBON, Paul GIACOBBI, Maria GUIDICELLI, Marie-Thérèse OLIVESI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

- VU** la délibération n° 17/140 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juin 2017 autorisant la signature et l'exécution des marchés de travaux relatifs à la requalification de la Rocade d'Aiacciu entre le giratoire RT 22 (avenue Noël Franchini) / RD 31 et le giratoire d'Alata (Boulevard Abbé Recco) / RD 61,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les marchés de travaux relatifs à la requalification de la Rocade d'Ajaccio entre le giratoire RT 22 (avenue Noël Franchini) / RD 31 et le giratoire d'Alata (Boulevard Abbé Recco) / RD 61 pour un montant maximum de :

- 7 528 000,00 € HT pour le lot 1 - Génie civil, Terrassement, Assainissement,
- 3 072 000,00 € HT pour le lot 2 - Chaussées,
- 1 200 000,00 € HT pour le lot 3 - Eclairage public,
- 200 000,00 € HT pour le lot 4 - Signalisation.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les avenants sans incidence financière.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 10 novembre 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI